

Maîtrise des irrigations en cultures maraîchères Réseau d'irrigation et pilotage

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Être capable de concevoir un système d'irrigation
- Être capable de mettre en place une stratégie de pilotage de ses irrigations adaptée à son sol et ses cultures
- Savoir faire les opérations de contrôle sur son réseau d'irrigation

CONTENU

Jour 1 (7h)

- Problématiques des participants et attentes
- Notions d'hydraulique et adéquation besoin/ressource
- Dimensionnement et évaluation des pertes de charge
- Différentes composantes d'un réseau d'irrigation : pompes, vannes, éléments de sécurité, filtres, conduites
- Choisir son matériel
- Exercice de mise en situation : conception d'un réseau

Jour 2 (7h)

- Temps d'échange sur le jour 1
- Besoin en eau des cultures
- Adaptation de la stratégie d'irrigation au sol et aux cultures
- Outils d'aide à la décision : tarière, tensiométrie, sondes...
- Visite de ferme (après-midi) : tour d'horizon du matériel d'irrigation et opérations de contrôle d'un réseau

Jour 3 (3,5 h)

- Optimisation de son système d'irrigation et sa stratégie de pilotage : travail individuel encadré

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOYENS MATÉRIELS

Modalités pédagogiques :

Apports théoriques en salle illustrés par des exemples concrets / exercices pratiques / Visite de ferme/ Echanges entre participants et intervenant

Moyens matériels : Pas de matériel spécifique nécessaire

INFOS PRATIQUES

Lieu : Secteur Carros

Date : Mercredi 29 novembre, jeudi 30 novembre et vendredi 01 décembre (matin)

Durée : 17,5 heures (2x7h + 3,5h)

Horaires : 9h00 - 17h00 les mercredi et jeudi ; 9h-12h30 le vendredi

Repas : tiré du sac

Intervenant : Simon CORDIER (CRIIAM Sud)

Responsable de formation : Agnès SARALE, animatrice, agribio06.agnes@bio-provence.org ou 06 64 42 07 97.

Public : Agriculteurs installés et porteurs de projet

Prérequis : Aucun

Tarifs :

Prise en charge à 100% par les fonds VIVEA 420 € pour les stagiaires non éligibles à VIVEA et non adhérents à Agribio Alpes-Maritimes.
340 € pour les stagiaires non éligibles VIVEA et adhérents à Agribio Alpes-Maritimes.

Validation de la formation : Délivrance d'une attestation individuelle de formation.

Modalité d'évaluation : *A la fin* : évaluation des acquis et de la satisfaction.

Besoin de vous faire REMPLACER ?

Contactez votre service de remplacement !

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- **Date limite d'inscription :** 24/11/2023.
- **Inscription** via le formulaire [ICI](#)
- **Conditions Générales des Services (CGS)** à lire [ICI](#)
- **Nombre de stagiaires :** maximum de 12.
- **Délais d'annulation :** le stagiaire peut annuler jusqu'à 14 jours avant le début de la formation (détail dans les [CGS](#)). Agribio06 se réserve le droit d'annuler une formation jusqu'à 3 jours ouvrés avant son début initialement prévu.
- **Pour toute personne en situation de handicap, nous contacter.**